

## Questions - réponses sur les journées pédagogiques

Bonjour à tous,

L'organisation des journées pédagogiques par le service de garde est une gestion qui s'avère très complexe. Pour ce faire, le service de garde travaille en collaboration avec Zone découverte, une compagnie homologuée par le CSSDM qui nous aide à gérer les réservations, les sorties et les transporteurs. De plus, en passant par eux on obtient de meilleurs prix au volume.

Beaucoup de parents se posent souvent des questions, nous tenterons de répondre à vos questionnements avec ce petit questions-réponses.

**Q : Pourquoi les journées pédagogiques ne sont-elles pas toutes planifiées le lundi ou le vendredi?**

**R :** Pour permettre à l'enseignement des spécialités (arts plastiques, éducation physique, musique, anglais) de ne pas être constamment affecté par les journées pédagogiques, d'autant qu'il y a 5 journées fériées régulières qui ne peuvent pas être déplacées et qui tombent les lundis ou vendredis (Fête du travail, Action de grâce, Pâques, Fête des Patriotes)

**Q: Comment l'inscription se fait-elle ?**

**R:** Nous vous envoyons un courriel environ 2 semaines avant avec un lien qui vous dirige sur un formulaire d'inscription et qui nous sera automatiquement renvoyé lorsque vous aurez sélectionné <terminer>.

**Q: Pourquoi y a-t-il une limite pour le nombre d'inscriptions?**

**R:** Nous imposons une limite d'enfants afin que le ratio éducateurs enfants soit respecté selon le nombre d'éducateurs disponibles. Le ratio peut varier d'une année à l'autre, voire même d'une pédagogique à l'autre.

**Q: Combien de temps avons-nous pour inscrire notre enfant?**

**R:** Vous avez un délai habituel de 5 jours pour inscrire votre enfant

**Q: Pourquoi je n'ai plus accès à l'option d'inscrire mon enfant à la sortie ?**

**R:** L'option sortie n'est plus disponible lorsque la capacité maximale d'inscriptions est atteinte, et ce même si le délai d'inscription de 5 jours n'est pas terminé

**Q : Est-ce que j'ai le choix de ne pas faire participer mon enfant à la sortie?**

**R :** Vous avez toujours l'option d'inscrire votre enfant pour rester au Sdg seulement au coût de base de 10.75\$. Vous avez également l'option de garder l'enfant à la maison.

**Q: Tenez-vous une liste d'attente?**

**R:** Malheureusement, il nous est impossible de tenir une liste d'attente pour ces journées. Ceci implique des changements de dernière minute, aux risques de ne plus respecter les ratios, les listes de présences fournies à l'éducateur qui contiennent toutes les informations pour rejoindre le parent en cas d'urgence, le décompte fourni aux sites des activités et aux places dans les autobus.

**Q: Est-il possible qu'une sortie prévue soit annulée, et ce même la veille ou la journée même?**

**R:** Tout est possible. Le principal facteur en cause est la température. Il se peut que le transporteur décide de ne pas envoyer les autobus sur la route s'il juge les conditions dangereuses. Le manque de chauffeurs d'autobus peut également être un facteur, car les transporteurs se doivent d'assurer le transport régulier des écoles avant d'assurer une sortie. Nous sommes tributaires de plusieurs facteurs mais dans l'ensemble les choses se passent comme prévues.

**Q : Pourquoi ne favorisons-nous pas les déplacements en transport en commun au lieu de dépendre des transporteurs?**

**R :** La raison est simple, c'est une question de sécurité. Gérer 180 enfants dans le transport en commun, surtout durant les heures de pointe, ce n'est pas impossible mais nous considérons qu'une telle sortie pourrait mettre en péril la sécurité des enfants.

**Q: Pourquoi le coût des activités en sortie est élevé ?**

**R:** Nous sommes dans l'obligation de nous autofinancer. Le coût tient compte du prix du site, des autobus ainsi que le frais de base imposé par le gouvernement de 10.75\$.

**Q: Pourquoi est-ce qu'à l'occasion on propose 2 sorties différentes le même jour?**

**R:** Simplement parce que certains lieux limitent le nombre d'inscriptions selon la date ou selon la tranche d'âge. À ce moment-là, plutôt que de restreindre les enfants, nous choisissons d'organiser 2 sorties.

**Q : Pourquoi ne favorisons-nous pas des activités éducatives comme le Biodôme, le Planétarium ou le Centre des sciences?**

**R :** Ce sont souvent des sorties que les enseignants-es organisent avec les enfants dans le cadre scolaire et nous ne voulons pas que les enfants s'ennuient à retourner aux mêmes endroits. Aussi, comme service de garde, on essaie d'organiser des sorties ludiques que les enfants n'ont pas toujours l'occasion de faire. On veut qu'ils prennent une pause et qu'ils s'amuse!

**Q : Pourquoi ne favorisons-nous pas les activités dans le quartier comme Zéro Gravité ou Café Céramique?**

**R:** Ce serait chouette mais nous sommes trop nombreux. On parle en moyenne de 180 enfants par sorties. Très difficiles de trouver un lieu de proximité qui puisse accueillir tout ce beau monde. Et pour des raisons évidentes de logistique et de sécurité, on ne peut pas organiser 8-9 activités la même journée.

**Q: Si je n'ai pas inscrit mon enfant à la pédagogique, me chargez-vous quand même des frais pour cette journée**

**R:** Nous facturons seulement les enfants inscrits à cette journée

**Q: Est-il permis de désinscrire mon enfant?**

**R:** **Nouveauté:** Après la date limite des inscriptions, aucune désinscription ne sera possible et les frais seront maintenus, même si l'enfant est absent.

**Q: Mon enfant est inscrit à une pédagogique, mais, il est malade cette journée-là et ne se présentera pas. Serons-nous quand même facturés?**

**R:** Malheureusement selon le règlement du service de garde, nous sommes dans l'obligation de quand même vous facturer cette journée, car des frais sont engendrés avant la journée.

**Q: Est-ce que mon enfant sera avec son éducateur habituel?**

**R:** Il est impossible de vous assurer à 100% que votre enfant sera avec son éducateur habituel. Nous attitrons le groupe d'enfants selon la disponibilité des éducateurs.

**Q: Est-ce que mon enfant sera avec son groupe habituel lors de cette journée?**

**R:** Il est fortement possible que le groupe de votre enfant soit jumelé à un autre groupe cette journée, afin de respecter le ratio 1 éducateur pour 20 enfants.

**Q: Pourquoi ne puis-je pas être parent accompagnateur lors d'une sortie ?**

**R:** Le service de garde n'est pas régi par le CSSDM de la même façon que les enseignants-es lors de sorties. La présence de parents accompagnateurs n'est pas autorisée avec le service de garde pour des raisons de sécurité, de loi administrative et de protection contre les accidents.

**N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations**

**Karine Daigneault**

**Responsable du dossier journée pédagogique**

**514-596-7070**

**Stpclaver.sdg@csgdm.qc.ca**